

# Agenda 21 Action!

**Aménagement**  
**Développement urbain**  
**Information**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
**Logement**  
**Déplacement**  
**Accessibilité**  
**Plan de circulation**  
**Adaptation**  
**Pedibus**  
**Réseau cyclable**  
**Mobilité pour tous**  
**Parking Relais**  
**Sensibilisation des jeunes**  
**Développement durable**  
**Mixité sociale**  
**Médiation**  
**Concertation**  
**Lien social**  
**Ilotage**  
**Action de solidarité**  
**Immeubles en fête**  
**Accueil**  
**Énergies renouvelables**

# Rechercher la qualité environnementale des bâtiments

**Environnement**  
**Maîtriser les déchets**  
**Protection des ressources**  
**Qualité de vie**



*A votre disposition...  
sur simple demande à l'accueil  
de la Mairie.*



## Action 5

**Contact**  
**04 50 95 07 56**



# Pour protéger les ressources collectives



Compte tenu de la limitation des ressources collectives, une modification des pratiques individuelles et collectives de consommation est inéluctable. Depuis 2001, tous les projets d'aménagements initiés par la Ville d'Annemasse (*construction ou réhabilitation*) s'inscrivent dans le cadre d'une démarche environnementale.

**Rechercher la qualité environnementale des bâtiments c'est s'engager à :**

- maîtriser les impacts de la construction sur l'environnement
- créer un environnement intérieur sain et confortable
- préserver les ressources naturelles

## A propos de la HQE®

La démarche HQE (*Haute Qualité Environnementale*) suppose une prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de la vie de la construction (*conception, construction, utilisation et démolition*).

HQE® est un terme déposé par l'association HQE. Pour minimiser les impacts du bâtiment sur l'environnement, cette dernière a formalisé une méthode autour de 14 objectifs (ou cibles) regroupés sous 4 thèmes.

### L'éco-construction

- 1 Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- 2 Choix des procédés et des produits de construction
- 3 Chantier à faibles nuisances

### L'éco-gestion

- 4 Gestion de l'énergie
- 5 Gestion de l'eau
- 6 Gestion des déchets d'activité
- 7 Gestion de l'entretien et de la maintenance

### Le confort

- 8 Confort Hygrothermique
- 9 Confort acoustique
- 10 Confort visuel
- 11 Confort olfactif

### La santé

- 12 Conditions sanitaires des espaces
- 13 Qualité de l'air
- 14 Qualité de l'eau

Il est évident que tout n'est pas possible en même temps. Le maître d'ouvrage doit donc établir une liste de priorités en choisissant, parmi les quatorze « cibles de construction », **les trois ou quatre qui lui semblent les plus importantes et sur lesquelles un maximum d'effort sera concentré.**

Si la Ville d'Annemasse n'a pas entamé les procédures de certification, elle n'en suit pas moins activement les principes de la démarche. **Groupe Scolaire de la rue Naly, pôle Chablais-Gare, Projet Étoile Annemasse-Genève, Maison des Sports...** Tous ces projets intègrent cette recherche de qualité environnementale.

Pour la construction de la **Maison des Sports**, quatre cibles ont été définies comme prioritaires :

#### 1 Choix des produits et procédés de construction

Matériaux prédominant béton, terre cuite, bois

#### 2 Gestion de l'énergie

Isolation performante, production d'eau chaude solaire, production d'électricité photovoltaïque...

#### 3 Gestion de l'eau

Installations permettant de réduire les consommations (*chasses d'eau double débit, robinets temporisés...*), récupération de l'eau en vue de réutilisation, travail sur la rétention d'eau pluviale (*toiture végétalisée*)...

#### 4 Confort visuel

L'éclairage naturel est favorisé, les éblouissements dans le gymnase sont évités grâce à la végétalisation des façades ouest et sud (*ce qui apporte aussi un plus au confort thermique*), l'éclairage artificiel est optimisé ...



**Au niveau planétaire**



**Le secteur du bâtiment consomme à lui seul 50% des ressources naturelles, 40% de l'énergie, 16% de l'eau, et produit plus de 50% des déchets**



**Plus**

**d'informations :**

**[www.assohqe.org](http://www.assohqe.org)**

**[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**



**Action 5**